



en direct

du Comité d'Entreprise

Caisse Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus **Sud** - COMITE du 25 février 2011

AFFLIGEANT, INDECENT !...REVOLTANT?

La lecture des sujets évoqués dans ce compte rendu permet de comprendre ce titre.

Depuis quelques séances, la direction a mis en place la pratique de la main courante. Celle-ci consiste pour la direction à noter les questions des élus auxquelles elle ne peut répondre et à apporter les réponses sur un document écrit envoyé quelques jours avant la réunion suivante. Cette pratique, malheureusement, semble devenir très courante et la direction va bientôt devoir faire des mains courantes de mains courantes. Cela est dû au fait que la direction est de plus en plus souvent en incapacité de répondre spontanément aux diverses questions des élus. Pourtant l'ordre du jour est établi en commun entre la direction et le secrétaire du comité plusieurs jours avant la réunion plénière.

Evolution du process de traitement des chèques et conséquences sur le CTC

Le projet de numériser et de scanner les chèques en agence devrait apporter des plus au niveau de la sécurité et de la rapidité de traitement. Selon la direction cette tâche ne serait pas chronophage, cela restera à vérifier dans la pratique.

Concernant le centre de traitement de chèques, outre le fait que les CDD travaillant dans ce service ne seront pas renouvelés, l'effectif cible de ce service est de 19 alors que 21 salariés y travaillent actuellement. Alertée sur cet écart, la direction répond qu'il y aura du travail pour tout le monde. A la question est-ce que ce sera dans le même service et dans le même lieu, la réponse a été évasive...La DRH échangera avec le responsable du service...

Négociation annuelle obligatoire locale : la N.A.O. c'est pratiquement ZERO

Une nouvelle fois les salariés ont de quoi être particulièrement déçus et choqués par les propositions et l'attitude indécente de la direction à leur égard :

- Augmentation générale de salaire, **rien** pour compléter les décisions ridicules du groupe à savoir, selon que le revenu brut annuel soit inférieur à 26000 euros, ou compris entre 26000 et 35000 euros ou supérieur à 35000 euros, l'augmentation annuelle brute sera de 450, 350 ou 250 euros répartis sur 13 mois. En net mensuel cela fera environ 26, 20 ou 14 euros.
- Indemnités kilométriques : **rien**. Pourtant lors de la NAO 2010 la direction écrivait : « l'évolution actuelle du prix des carburants ne justifie pas les demandes des organisations syndicales ». Ainsi cela fait deux années de suite que cette indemnité est figée. Cette indemnité vient en compensation de frais de déplacement imposés par l'employeur, à l'occasion de formations professionnelles, de réunions...
Nos patrons sont-ils les seuls à ne pas avoir constaté l'augmentation vertigineuse des prix des carburants en 2010 et la tendance inflationniste en ce début d'année 2011 ? Le plus scandaleux c'est que ceux qui refusent l'augmentation de l'indemnité kilométrique, roulent en voiture de fonction haut de gamme, avec une carte d'essence fournie par l'entreprise.
- Part variable et challenge, une nouvelle fois **Sud** a dénoncé ces formes de rémunération et de récompense subjectives qui créent des situations difficiles et injustes. En réponse la direction instaure pour la première fois en 2011 une part variable 100% individuelle pour tous les salariés. Les dirigeants de la CEBPL seraient-ils incapables de faire adhérer les salariés aux projets d'entreprises autrement que par la carotte et le bâton ?
- D'autres demandes liées à l'organisation du travail, aux médailles du travail, à la protection sociale ont toutes reçues des réponses négatives.

.../...

.....
SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire

www.sudce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 40 16 95 27 📠 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 97 01 58 22 📠 02 97 01 58 24 ✉ claud.corbel@aliceadsl.fr

Au constat fait par les élus qu'il n'y a eu aucune négociation et que le résultat est nul, la DRH, apparemment très à l'aise et semble-t-il sans faire d'humour rétorque qu'il y a une augmentation sur les tickets restaurant.

En effet ils passeront d'une valeur faciale de 8,30 euros à 8,40 euros mais seulement à partir du premier septembre 2011. En voilà une belle avancée (6 centimes de prise en charge supplémentaire) dont la direction semble très fière. Pour l'application retardée en septembre, selon la direction, l'explication est un stock de tickets à 8,30 € qu'il faudrait épuiser...Plaisanterie où nouvelle provocation ?

Résultats commerciaux année 2010

Le représentant de la direction a présenté les résultats de l'année 2010 de façon modérée. En effet si du côté crédit la CEBPL gagne des parts de marché, il n'en est pas de même pour ce qui est de la collecte. Sur le livret A et en assurance vie, qui sont les produits favoris des Français, l'entreprise perd des parts de marché. Sur le livret A cela s'explique par la récente banalisation du produit, mais pour l'assurance vie l'explication est plus difficile. Pour la direction l'explication serait que nos concurrents s'arc-boutent sur ce produit. D'autres explications ont été émises par les élus. Peut-être un taux d'épargne inférieur à celui proposé par certains de nos concurrents, peut-être une moins grande fidélité de notre clientèle ?

Les élus **Sud** ont demandé si l'augmentation vertigineuse des objectifs 2011 s'expliquait par les résultats 2010. La direction n'a pas été très affirmative, arguant que les chiffres étaient ambitieux mais qu'ils se justifiaient par un besoin de collecte d'épargne de bilan.

Les élus ont déclaré que l'exigence de résultats semblait démesurée et risquait d'être plus décourageante que motivante. Nous avons aussi lancé un signal d'alarme en indiquant que bon nombre de collègues en ce début d'année sont déjà désabusés et fatigués. Là dessus la DRH a indiqué qu'il était temps que les vacances arrivent...

Et cerise sur le gâteau :

Un projet d'accord sur la communication syndicale

Non satisfaite de la régression sociale qu'elle instaure, la direction souhaite museler l'information des organisations syndicales aux salariés. Elle voudrait que les O.S. signent un accord officialisant la suppression de la diffusion des communications syndicales par le courrier interne (à partir du 31 mars) en échange d'un site dédié sur l'intranet, que chaque salarié devra lui-même consulter. Les conditions de travail actuelles nous incitent à penser que nombreux seront les collègues qui, sous l'ampleur de la tâche journalière, ne pourront disposer du temps nécessaire pour prendre connaissance des informations syndicales.

Aujourd'hui suite aux décisions prises par les patrons qui génèrent toujours plus d'incompréhension, de stress, de sentiment d'injustice il est indispensable que le contre pouvoir exercé par les organisations syndicales ne soit pas amputé.

Et pour finir, cerise sur la cerise :

Un projet de licenciement d'un délégué syndical est en cours.

Où s'arrêtera le rouleau compresseur ? La direction vient d'instruire un dossier pour licencier un délégué syndical en place depuis une dizaine d'année. Les faits et les preuves apportés par la direction n'ont pas convaincu les élus, qui dans une déclaration ont fait part de leurs doutes et interrogations sur ce dossier. Surtout que ce salarié avant d'être délégué syndical a travaillé en agence une vingtaine d'année et donné entière satisfaction.

Les élus Sud au comité d'entreprise :

Elisabeth LE FAUCHEUR - Gilles DURAND - Dominique GUILLOUX - Isabelle CORDIER -- Yves LE COSSEC -- Serge PEDRAU - Hervé TESSIER - Roger VERN

Le représentant syndical Sud :

Claude CORBEL